




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)


① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

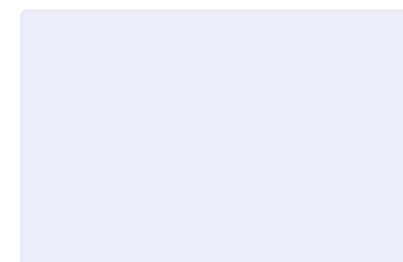
Nom

Prénom

Qualité du signataire

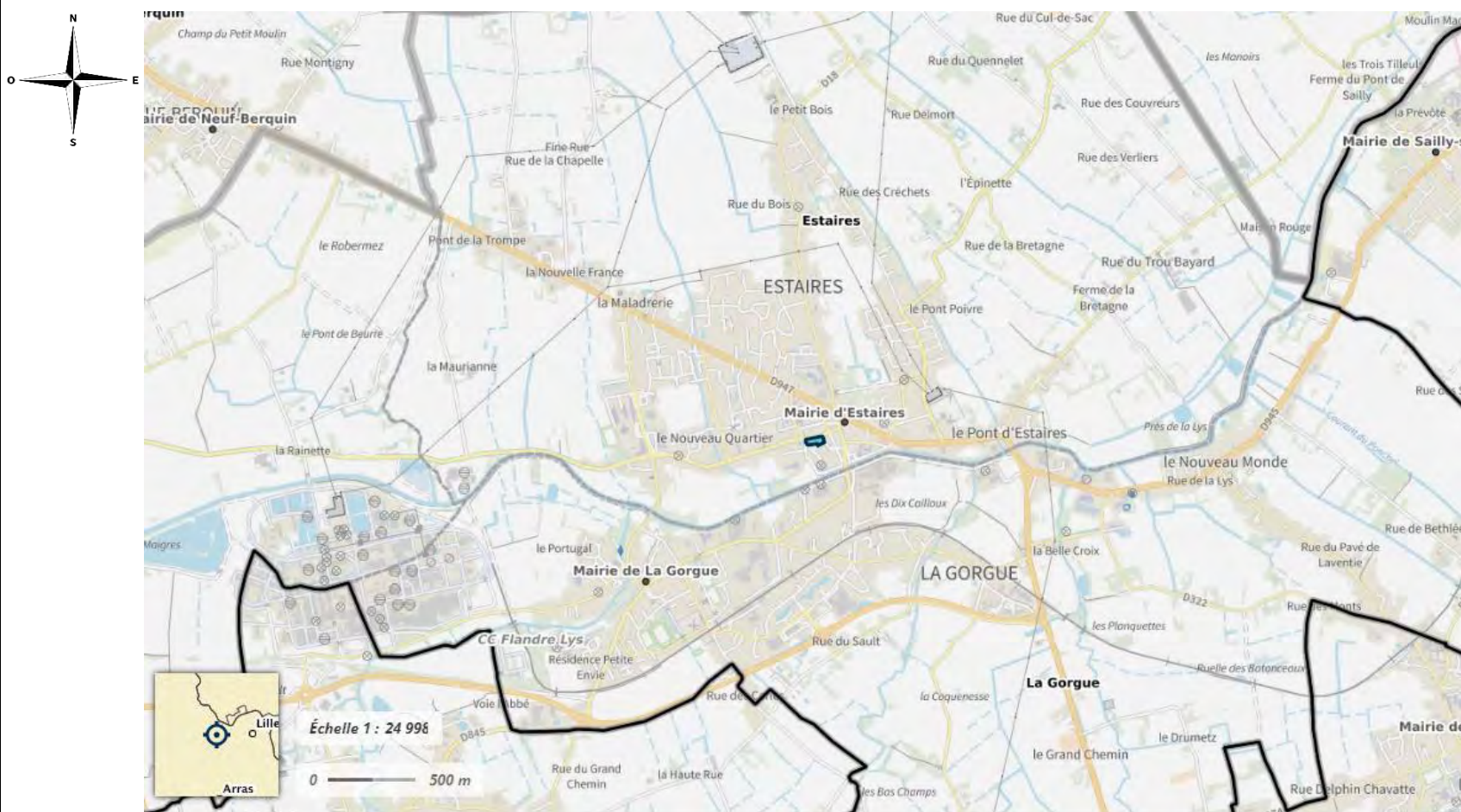
À

Fait le / /




Signature du (des) demandeur(s)

Annexe obligatoire N°3 – Plan de situation



Données cartographiques : © IGN


 Zone du projet

Source : Géoportail - PLAN IGN France Métropolitaine édition 2023

Annexe obligatoire N°3 – Plan de situation



Données cartographiques : ©

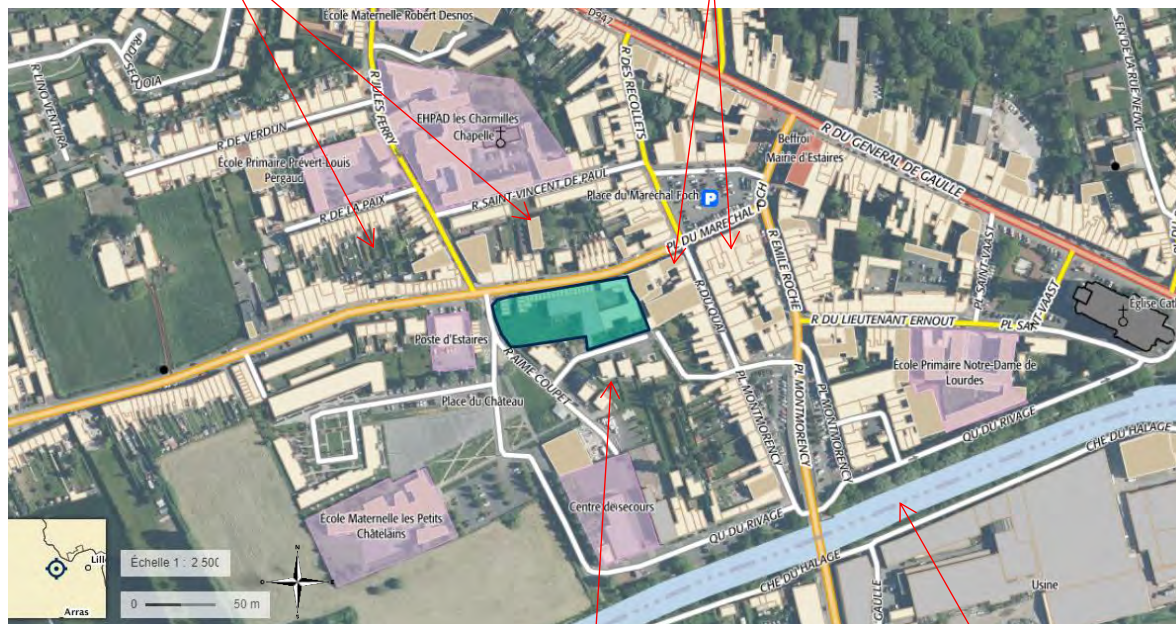
 Zone du projet

Source : Géoportail – BD ORTHO 2018

Annexe obligatoire N°6 – Abords du projet


Logements

Logements et commerces



Logements

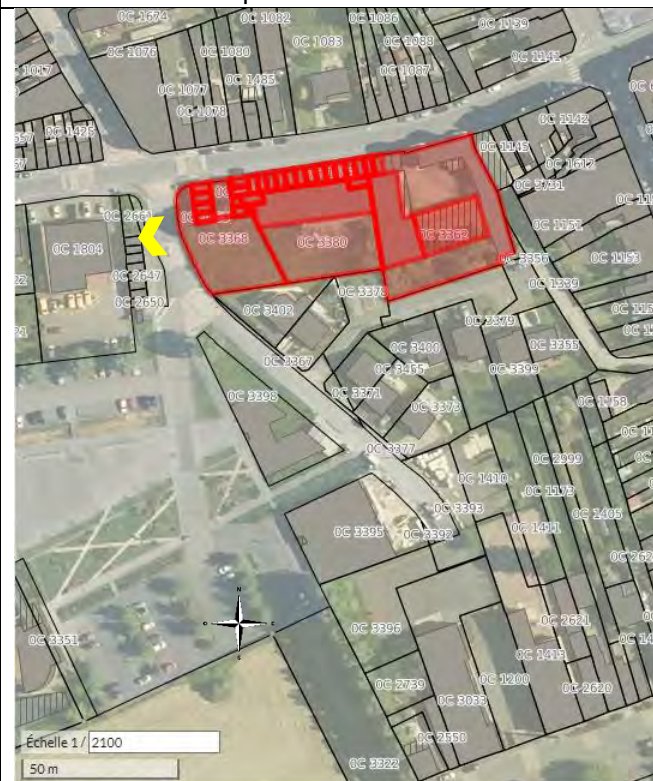
La Lys

 Zone du projet

Source : Géoportail - PLAN IGN France Métropolitaine édition 2023, BD ORTHO 2018

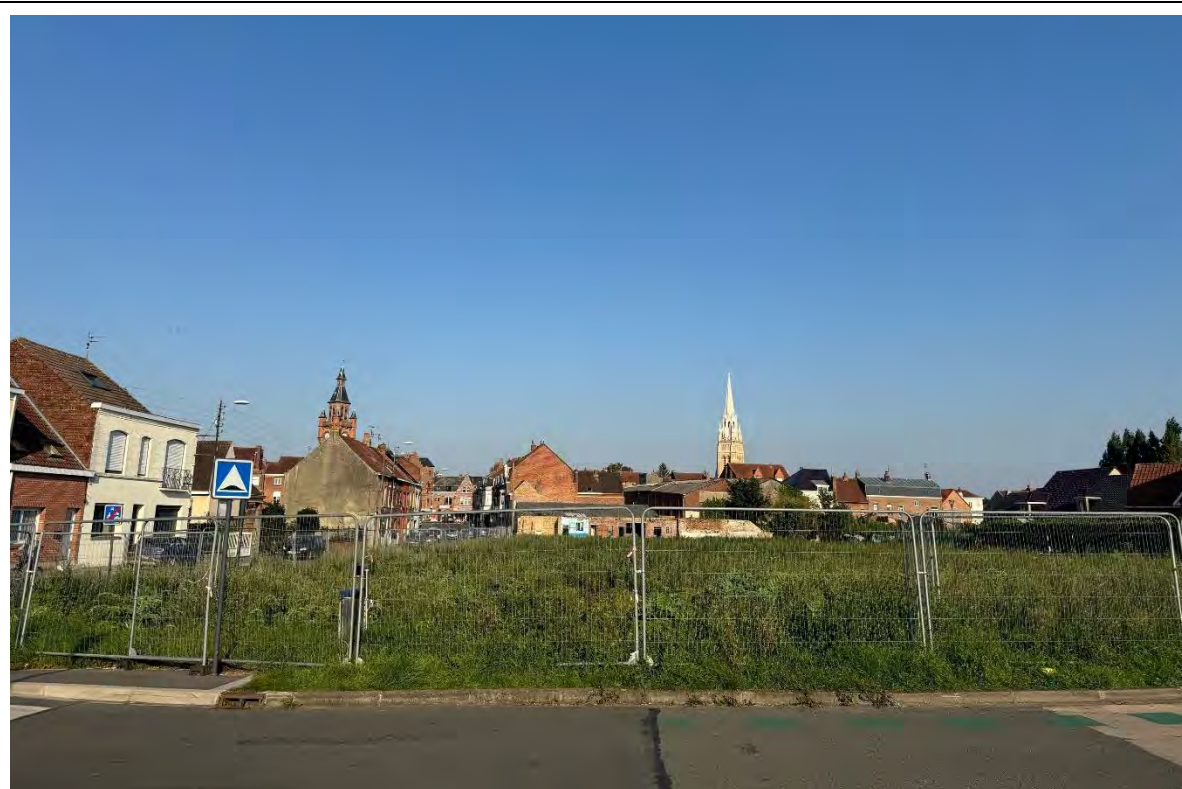
Annexe obligatoire N°4 – Photos du site du projet

Localisation de la prise de vue



Parcelles concernées par le projet

Photo septembre 2024



Annexe obligatoire N°4 – Photos du site du projet

Localisation de la prise de vue




 Parcelles concernées par le projet


Photo septembre 2024



Annexe obligatoire N°4 – Photos du site du projet

Localisation de la prise de vue



 Parcelles concernées par le projet


Google street view août 2022



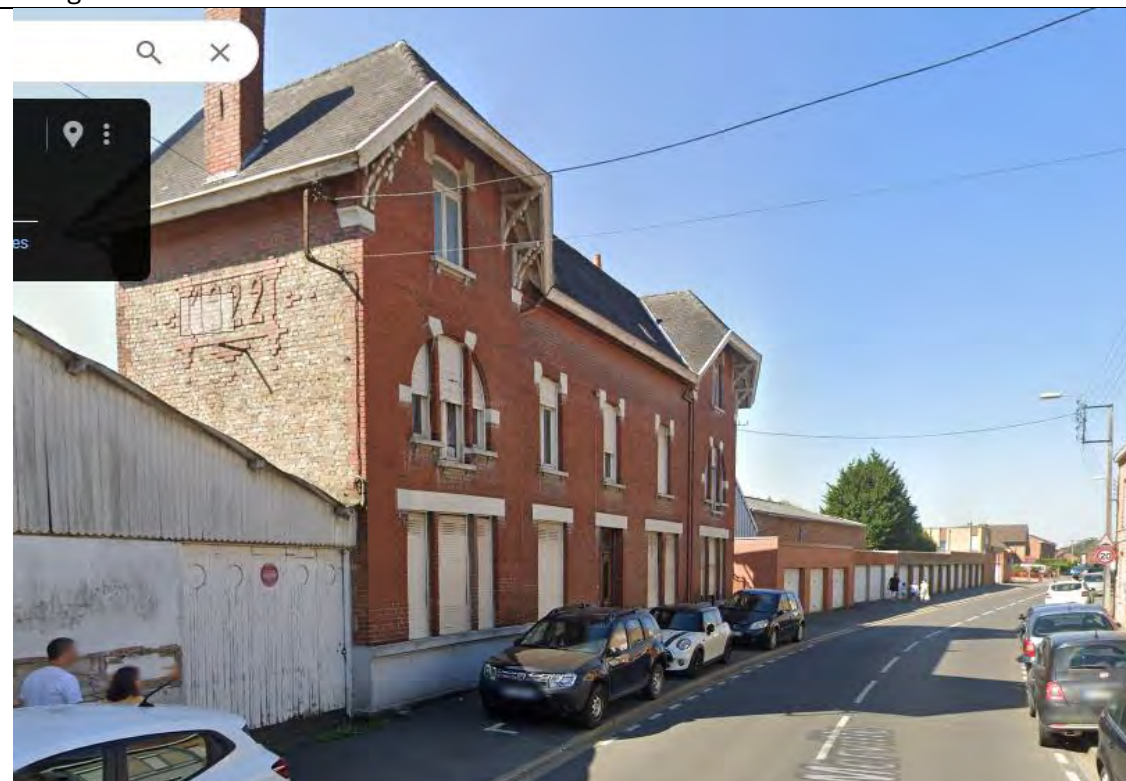
Annexe obligatoire N°4 – Photos du site du projet

Localisation de la prise de vue



 Parcelles concernées par le projet

Google street view août 2022





PLAN DE MASSE PROJET (PLAN DE COMPOSITION)

Echelle 1/250 LE 24/09/24



Mairie
Place de l'Hôtel de Ville
59940 ESTAIRES

**Projet d'aménagement d'un parking paysager
Rue de Merville / rue Aimé Coupet
59940 ESTAIRES**

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

NOTICE DE PRESENTATION

Présentation du site :

Le terrain faisant l'objet du projet de parking paysager totalise 3705m². Il n'y a pas de bâtiment sur le terrain. Le site est assez plat. Il est positionné en centre ville, bordé au nord rue de Merville avec un front bâti presque continu d'habitat (R+1+comble) principalement en briques (rouge ou brun) avec toiture double pente en tuiles (rouge ou brun). Au sud (rue Aimé Coupet et rue de Stavèle), l'habitat est plus disparate avec de l'habitat individuel ou semi-groupé en R+comble ou R+1 associé avec divers bâtiments d'activités (cabinets médicaux, école maternelle, Poste,...). La végétalisation est peu présente excepté au niveau des stationnements devant l'école maternelle avec des parkings paysagers (places de stationnement perméables, engazonnées avec noues eaux pluviales végétalisées et plantées d'arbres de haute tige.

Le projet :

Le projet consiste à créer un parking paysager de 80 places comportant des équipements spécifiques.

Le projet comprendra les spécifications suivantes :

- un seul accès véhicules côté rue de Merville,
- plusieurs accès piétons rue de Merville, rue Aimé Coupet et rue Philippe de Stavèle,
- une connection du trottoir piétons entre la rue de Merville et la rue Aimé Coupet,
- création d'un espace vélos et d'un abri sécurisé vélo,
- un espace jeux pour enfants,
- un espace détente piétons, végétalisé entre la rue de Merville et la rue Aimé Coupet,
- 80 places de stationnement végétalisées perméables en pavés gris clair, la circulation des véhicules s'effectuera sur les voies revêtues en enrobés noirs,
- les circulations piétonnes s'effectueront sur des allées perméables revêtues en pavés rouges.

Concernant l'assainissement, les eaux pluviales seront recueillies dans des volumes en matériaux drainants situés sous les places de stationnement en pavés avec joints perméables ; contenance environ 156 m³ (voir calcul en annexe pour période retour pluie 100 ans). Les eaux pluviales seront ensuite évacuées par des canalisations jusqu'au réseau public avec un débit de fuite 2l/s/ha.

Un éclairage du parc de stationnement et des allées piétonnes est prévu avec candélabres à éclairage Leds suivant norme PMR en vigueur, et suivant modèle agréé par la commune d'Estaires.

Il est retenu le sorbier des oiseaux comme arbres de haute tige pour son faible développement.

Les zones arbustives seront composées de groseillers a fleurs, chèvrefeuilles et fusains d'Europe.

Une semence mellifère sera épanchée en zone non plantée.

Une haie basse sera plantée en bordure des voies publiques avec millepertuis perfore, epilabes en épis et graminées.

Philippe LEFEBVRE
Architecte DPLG
N° d'ordre : 031525
106, rue Casimir Beugnet
62260 AUCHEL
Tél. : 03.21.27.03.55
Fax : 03.21.27.16.50



3F

Mairie
Place de l'Hôtel de ville
59940 ESTAIRES

Projet d'aménagement d'un parking paysager
Rue de Merville / rue Aimé Coupet 59940 ESTAIRES

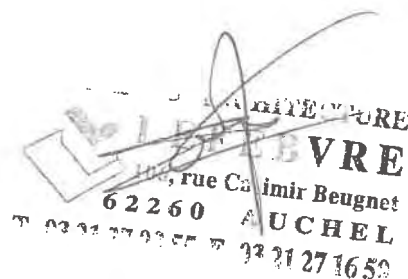
- DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER -

Calcul rétention eaux pluviales (méthode des volumes)

- Enrobés = 1 413m² (surface étanche 1 413m²)
- Pavés = 1 294m² (surface étanche 1 294 : 2 = 647m²)
- Espaces verts = 874m² (surface étanche = 874 x 0,35 = 305m²)

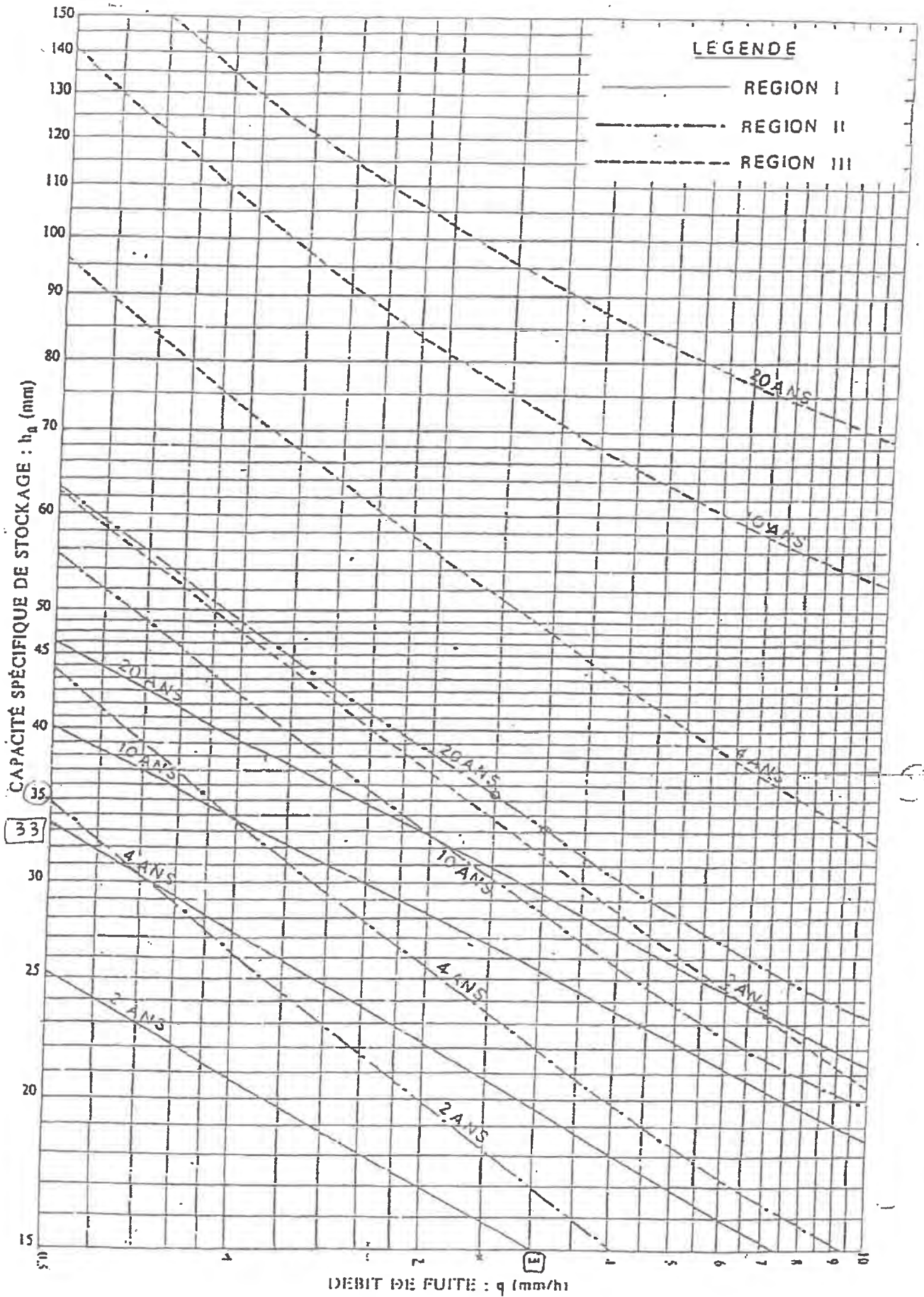
$$\begin{aligned} Sa &= \text{total surface active} = 2\,366\text{m}^2 = 0,2366\text{ha} \\ q &= (0,002 \times 360) : 0,2366 = 3,04\text{mm/h} \\ ha &= 33\text{mm (temps de retour 20 ans) abaque n}^\circ 7 \\ ha &= 33\text{mm} \times 2 = 66\text{mm (temps de retour 100 ans)} \\ V &= 10 \times ha \times \boxed{100 \text{ ans}} \times Sa \\ &= 10 \times 66 \times 0,2366 \\ &= 156 \text{ m}^3 \end{aligned}$$

Philippe LEFEBVRE
Architecte DPLG
N° d'ordre : 031525
106, rue Casimir Beugnet
62260 AUCHEL
Tél. : 03.21.27.03.55
Fax : 03.21.27.16.50



LEFEBVRE
106, rue Casimir Beugnet
62260 AUCHEL
T. 03 21 27 03 55 F. 03 21 27 16 50

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ SPÉCIFIQUE DE STOCKAGE
DES BASSINS DE RETENUE



3f



Compétence Géotechnique Nord



MAIRIE D'ESTAIRES

ESTAIRES (59)

9, rue de Merville

Aménagement d'un parking

Sondages et essais
Etudes de sol
Ingénierie - Instrumentation
Laboratoire – Expertises

24, rue des Bois Blancs
59 320 RADINGHEM-EN-WEPPEES

Tél. : 09.51.96.24.66

nord@competence-geotechnique.fr
www.competence-geotechnique.fr

Dossier N24-053
Mission G2 AVP

Le 24/04/2024

Groupe Compétence Géotechnique :
COZES (17), BRIVE (19), CHATILLON-LE-DUC (25),
FONDETTES (37), SEYCHES (47),
MAIZIERES-LES-METZ (57), RADINGHEM-EN-WEPPEES (59)

HISTORIQUE DU DOCUMENT

DATE	24/04/2024
INDICE	Version 1
OBJET/ MODIFICATIONS	Création du document
NOMBRE DE PAGES	31
ETABLI PAR	L. DIABATE
VERIFIE PAR	F. DEWAGHE

DIFFUSION DU DOCUMENT : le 24/04/2024

DESTINATAIRE / @	DESIGNATION	COURRIER	MAIL
MAIRIE D’ESTAIRES M. PLOUVIEZ dplouviez@ville-estaires.fr	Maître d'ouvrage		X

SOMMAIRE

I - MISSION	4
II - PROJET	4
III – LE SITE	5
IV – INVESTIGATIONS	9
4.1 - METHODE DE TRAVAIL	9
4.2 - RESULTATS ET INTERPRETATIONS	10
4.2.1 - <i>NATURE DU SOL</i>	10
4.2.2 - <i>L'EAU DANS LE SOL</i>	10
4.2.3 - <i>CLASSIFICATION GEOTECHNIQUE DES SOLS</i>	11
4.2.4 - <i>LA SENSIBILITE AU RETRAIT-GONFLEMENT</i>	11
4.2.5 - <i>PERMEABILITE DES SOLS</i>	12
V - SYNTHESE DES RESULTATS	13
VI - CHAUSSEES ET PARKINGS	13
6.1 - METHODOLOGIE	13
6.2 - COUCHE DE FORME	14
6.3 - CHAUSSEES	16
VII - MESURES PARTICULIERES – RETRAIT-GONFLEMENT	17
VIII - TERRASSEMENTS	18

I -

MISSION

Notre mission fait suite au devis n° N24-03-126 du 27/03/2024, accepté par bon de commande le 28/03/2024 par M. PLOUVIEZ directeur technique de la mairie d'ESTAIRES.

La présente étude correspond à une mission d'étude géotechnique du type G2 AVP selon la norme NF P 94-500 de novembre 2013 annexée. Elle est assurée en RCD à la SMABTP selon le contrat n°418383 J 7306001/413087511.

Les documents fournis pour remplir notre mission ont été les suivants :

Type	Date	Echelle
Plan de masse du projet	-	-
Plan cadastral du projet avec la localisation des sondages souhaités	02/03/2024	1/1000

II -

PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking, au droit des parcelles cadastrales n°3362, 3368, et 3380, situées au 9 rue de Merville, sur la commune d'ESTAIRES (59).

Le futur parking sera en remplacement de bâtiments et garages, récemment démolis. Les fondations y ont été arasées à 80 cm de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel.

NOTES IMPORTANTES :

Les données concernant le projet, aussi précises soient-elles, nous ont été communiquées par le Maître de l'Ouvrage ou ses conseils ou résultent d'hypothèses de travail. Si la transcription des informations communiquées ou les hypothèses retenues sont erronées, il conviendra impérativement de nous contacter pour corriger ou compléter ces informations.

Si le projet évolue, quelle que soit l'importance de cette évolution, il conviendra également impérativement de nous en faire part afin d'étudier les éventuelles adaptations par rapport à nos préconisations.

Cela pourra impliquer la réalisation de missions géotechniques complémentaires. Dans le cas contraire notre responsabilité ne pourra pas être engagée sur ces préconisations.

III –

LE SITE

Il s'agit actuellement d'un terrain en friche à la suite de travaux de démolition.

Il est donc recouvert en partie de débris de démolition, +/- grossiers.

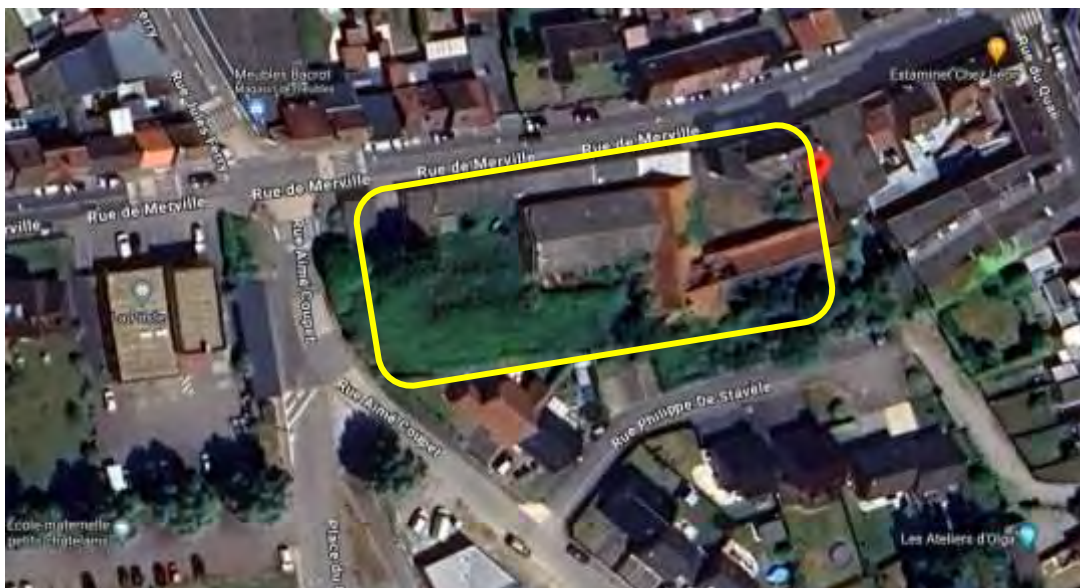
Il comporte actuellement le reste d'une construction apparente suite aux travaux de démolition.

Lors de notre intervention, une partie du terrain était gorgée d'eau suite à la suite des conditions météorologiques. Des ornières ont été créées sous le passage de notre machine de forage.



Photographies du site prises lors de notre intervention

A noter que le terrain était autrefois occupé comme vu ci-dessous :



D'après les renseignements en notre possession, et notamment la carte géologique de HAZEBROUCK à l'échelle 1/50 000, les formations que l'on devrait normalement rencontrer sur le site sont de haut en bas :

- d'éventuels **remblais** d'occupation antérieure,
- d'éventuelles **alluvions** modernes,
- un complexe **limoneux et argileux**.



Carte extraite du site : <http://infoterre.brgm.fr>

Les risques naturels recensés dans le secteur sont les suivants :

Risque naturel	Aléa / sensibilité	Source
Retrait-gonflement	Moyen	www.georisques.gouv.fr
Zone potentiellement sujette aux inondations de cave	Non sensible	www.georisques.gouv.fr
Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe	Sensible	www.georisques.gouv.fr
Sismique	Faible (zone 2)	Décrets n° 2010 - 1254 et 1255 du 22 octobre 2010

Des arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune d'ESTAIRES (59) :

Inondations et/ou Coulées de Boue : 6

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000522A	09/05/2000	09/05/2000	25/09/2000	07/10/2000
INTE8800166A	05/02/1988	10/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
INTE9400004A	19/12/1993	02/01/1994	11/01/1994	15/01/1994
INTE9500070A	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTX9210277A	19/11/1991	20/11/1991	31/07/1992	18/08/1992

Sécheresse : 8

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1324839A	01/04/2011	30/06/2011	22/10/2013	26/10/2013
INTE1630464A	01/01/2015	30/09/2015	26/10/2016	16/12/2016
INTE2112080A	01/04/2020	30/06/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9000196A	01/06/1989	31/12/1989	14/05/1990	24/05/1990
INTE9100177A	01/01/1990	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991
INTE9700484A	01/01/1991	31/03/1997	03/11/1997	16/11/1997
INTE9900087A	01/04/1997	30/06/1998	23/02/1999	10/03/1999
IOME2308745A	31/03/2022	29/09/2022	02/04/2023	02/05/2023

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Extrait du site www.georisques.gouv.fr

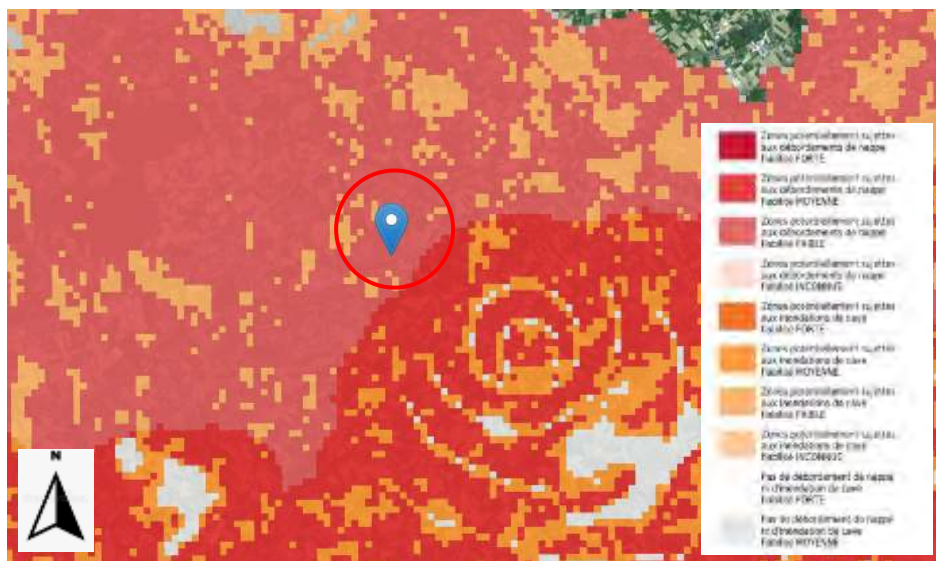
Le plan de prévention des risques d'inondation approuvé sur la commune d'ESTAIRES est celui de la vallée de la Lys Aval. Un extrait de la carte de zonage réglementaire est fourni ci-après. La zone d'étude n'est pas située dans une zone réglementée par le plan de prévention :



Carte issue du site www.nord.gouv.fr

Aucune prescription ne s'applique donc ici.

La carte des zones sensibles aux remontées de nappe indique que la zone d'étude est potentiellement sujette aux débordements de nappe (fiabilité faible).



Carte extraite du site : <http://georisques.gouv.fr>

IV –

INVESTIGATIONS

4.1 -

METHODE DE TRAVAIL

Nous avons procédé à l'exécution de :

- **3 sondages** de reconnaissance à la tarière hélicoïdale continue en 63 mm de diamètre, notés S, descendus aux profondeurs suivantes :

Sondage	Profondeur (m)
S1	2,2
S2 / S3	2,0

- **2 sondages de reconnaissance** à la tarière hélicoïdale continue en 140 mm de diamètre, associés à des essais **de perméabilité de type Porchet**, notés EP, descendus aux profondeurs suivantes :

Sondage	Profondeur (m)
EP4	0,8
EP5	1,3

- **Des essais de laboratoire** pour la caractérisation géotechnique des matériaux, pour la classification des sols selon le GTR 2000.

Les implantations des différents sondages sont reportées sur le plan d'implantation annexé.

Faute de référence topographique, les têtes de sondages ont été nivelées par nos soins en prenant comme référence une plaque ronde située au droit de la voirie localisée en face du site d'étude (altitude fictive de + 100 m). Ce point référence (en photo ci-dessous) est reporté sur le plan annexé.



Ces altitudes fictives sont inscrites en marge des feuilles de sondages annexées, et sont données avec une précision de +/- 0,1 mètre.

Les coupes géologiques de chacun des sondages, et les résultats des essais, sont joints sur les feuilles placées en annexe.

4.2 - RESULTATS ET INTERPRETATIONS

4.2.1 - NATURE DU SOL

Les 5 sondages de reconnaissance ont permis de distinguer les formations ci-après, de haut en bas :

■ Couche 1 :

- des **remblais** argilo-sableux de couleurs dominantes brun foncé à noire, marron foncé, marron clair, grise et ocre, à débris de briques, blocs de briques, et cailloutis divers, sur les épaisseurs suivantes :

Sondage	Épaisseur (m)
S1	2,2*
S2	0,4
S3	0,3
EP4	0,8*
EP5	0,7

* base du sondage

■ Couche 2 :

- des **argiles** de couleurs dominantes marron, marron clair et marron clair/verdâtre au-delà.

4.2.2 - L'EAU DANS LE SOL

Il n'a pas été observé d'arrivée d'eau dans les sondages au moment du chantier, le 03/04/2024.

Nous rappelons que le BRGM indique que les parcelles sont situées dans une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe.

Signalons cependant que les sols superficiels sont souvent le siège de circulations anarchiques d'eaux d'infiltration qui ont tendance à gagner les points bas naturels ou artificiels, notamment dans les remblais.

AVERTISSEMENT :

Le fait qu'aucune arrivée d'eau n'ait été détectée au droit de nos sondages n'augure pas de l'absence d'eau en période pluvieuse ou en période de hautes eaux.

4.2.3 - CLASSIFICATION GEOTECHNIQUE DES SOLS

Les essais de laboratoire suivants ont été réalisés sur des échantillons pris dans les sondages à la tarière, afin de déterminer la classification des sols selon le guide technique de réalisation des remblais et des couches de forme de juillet 2000 (GTR2000) :

- 2 déterminations de la teneur en eau W (Norme NF P 94-050),
- 2 déterminations de la valeur au bleu des sols VBS (Norme NF P 94-068),
- 2 granulométries par tamisage (Norme NF P 94-056).

Les résultats sont donnés dans le tableau ci-après ; le procès-verbal des essais est joint en annexe.

Sondage	Profondeur (m)	W (%)	VBS (%)	Passant à 80 µm (%)	Passant à 2 mm (%)	Classe GTR
S2	De 1,0 à 2,0	37,5	9,7	97,8	99,8	A4
S3	De 0,3 à 1,0	38,2	8,2	89,7	96,4	A4

Les sols de classe GTR A4 sont très cohérents et presque imperméables : s'ils changent de teneur en eau, c'est extrêmement lentement et avec d'importants retraits ou gonflements. Leur emploi en remblai ou en couche de forme n'est normalement pas envisagé mais il peut éventuellement être décidé à l'appui d'une étude spécifique s'appuyant notamment sur des essais en vraie grandeur.

4.2.4 - LA SENSIBILITE AU RETRAIT-GONFLEMENT

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité au retrait-gonflement des argiles :

Valeur de bleu VBS en %	Indice de plasticité I _p en %	Coefficient de gonflement C _g	Retrait linéaire RI	% moyen de matériaux gonflants	Susceptibilité
< 2,5	< 12	< 0,025	< 0,4	< 25	Faible
2,5 à 6	12 à 25	0,025 à 0,035	0,4 à 0,65	25 à 50	Moyenne
6 à 8	25 à 40	0,035 à 0,055	0,65 à 0,75	50 à 80	Forte
> 8	> 40	> 0,055	> 0,75	> 80	Très forte

Les résultats des essais montrent que ces sols sont **très fortement sensibles au phénomène de retrait-gonflement.**

4.2.5 -

PERMEABILITE DES SOLS

Deux essais de détermination de la perméabilité ont été réalisés.

Il s'agissait d'essais adaptés de l'essai PORCHET à niveau variable permettant d'obtenir le coefficient d'infiltration, réalisés dans les remblais (couche 1) et les argiles (couche 2).

L'essai consiste à injecter de l'eau dans une cavité d'essai dont la base atteint la couche à tester et dont la géométrie est parfaitement connue et ne varie pas. La variation du niveau d'eau en fonction du temps est mesurée, après saturation de 4 heures. Les pentes déduites des courbes hauteurs / temps, en fonction de la géométrie de la cavité, permettent de déterminer le coefficient de perméabilité k , lorsque le régime est considéré pseudo-permanent.

Les essais ont donné les résultats ci-dessous :

Essai	Nature	Profondeur (m)	Perméabilité k	
			(mm/h)	(m/s)
EP4	Remblais	De 0,5 à 0,8	1	$2,1 \times 10^{-7}$
EP5	Remblais et argiles	De 0,5 à 1,3	1	$2,5 \times 10^{-7}$

La classification des sols en fonction des coefficients de perméabilité est donnée dans le tableau ci-dessous :

Nature	Ordre de grandeur de k en m/s	Degré de perméabilité
Graviers moyens à gros	10^{-3} à 10^{-1}	Très élevé
Petits graviers, sable	10^{-3} à 10^{-5}	Assez élevé
Sable très fin, sable limoneux, loess	10^{-5} à 10^{-7}	Faible
Limon compact, argile silteuse	10^{-7} à 10^{-9}	Très faible
Argiles franche	10^{-9} à 10^{-12}	Pratiquement imperméable

Les valeurs obtenues dans ces sondages indiquent un sol **à perméabilité très faible**.

Il est rappelé qu'il s'agit d'essais ponctuels qui ne reflètent que partiellement la perméabilité à l'échelle du site. En effet les débits d'infiltration seront fortement influencés par les variations lithologiques qui peuvent être rencontrées au sein de ces formations (niveaux plus ou moins argileux, limoneux, sableux ou graveleux).

V -

SYNTHESE DES RESULTATS

Les sondages ont permis de mettre en évidence sous une épaisseur de remblais argilo-sableux à nombreux débris de briques et blocailles (couche 1), des argiles à partir de 0,3 à 0,7 m de profondeur.

En S1 et EP4, les argiles n'ont pas été rencontrées, seuls les remblais ont été reconnus jusqu'à la base de ces sondages.

D'après les essais de laboratoire, **les sols argileux sont très fortement sensibles au phénomène de retrait-gonflement** et sont classés A₄.

Pour rappel, le projet consiste en la création d'un parking au droit d'anciennes constructions aujourd'hui démolies.

Les préconisations sont fournies au chapitre suivant.

Il est important de noter que compte-tenu de la forte sensibilité des sols au phénomène de retrait-gonflement, il conviendra de respecter les préconisations fournis vis-à-vis de ce phénomène. En effet, aucune infiltration ne devra être réalisée au droit du projet au sein des sols et il conviendra de mettre en œuvre un revêtement étanche pour éviter ces infiltrations.

Toutes les mesures sont indiquées au chapitre VII.

VI -

CHAUSSEES ET PARKINGS

6.1 -

METHODOLOGIE

Le trafic des chaussées et parkings est principalement un mouvement de voitures et de camionnettes et rarement de camions lourds (véhicules de secours, camions de livraison, etc.).

Il est retenu comme hypothèse de travail, en première approche, un trafic de 2 Poids Lourds (PL) par jour et par sens pour les voiries.

Le trafic cumulé TC_i pour cette voirie est calculé à partir de la formule suivante :

$$TC_i = 365 \times T \times [d + t \times d \times (d-1) / 2]$$

Avec :

T = Nombre de poids lourds (PL) par jour à la mise en service par sens de circulation = 2 PL

t = Taux de croissance linéaire annuel du trafic = 0 %.

d = Durée de vie en année = 20 ans.

D'où :

$$TC_{120} = 0,15 \times 10^5, \text{ soit une } \underline{\text{classe de trafic TC}_0}.$$

Si les hypothèses retenues ne correspondent pas au projet, nous le signaler.

Dans ce cas, le dimensionnement peut être réalisé en utilisant :

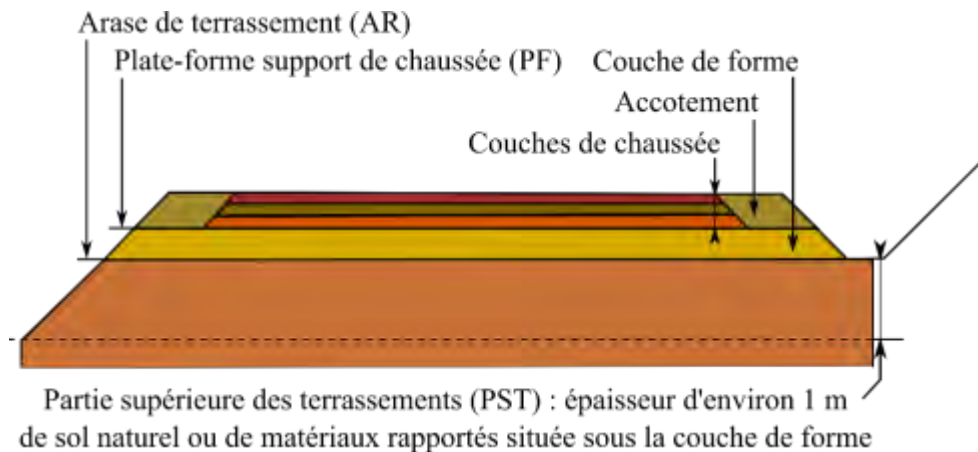
- **Les fascicules 1 et 2 du guide technique pour la réalisation des remblais et des couches de forme**, LCPC-SETRA de juillet 2000,
- **Le guide technique de conception et de dimensionnement des structures de chaussées**, LCPC-SETRA de décembre 1994 et **le catalogue des structures type de chaussées neuves** LCPC-SETRA de 1998 adaptés pour les faibles trafics.

Nous précisons que ce pré-dimensionnement est réalisé sur la base des données disponibles au moment de notre mission d'avant-projet. Une étude de dimensionnement de type G2 en phase projet doit être réalisée et nécessite de connaître les niveaux définitifs des chaussées et le trafic à attendre et éventuellement de réaliser des essais de caractérisation des sols complémentaires.

6.2 -

COUCHE DE FORME

La couche de forme se situe à l'interface avec le terrain naturel et les couches de chaussées :



La purge des 50 premiers centimètres de remblais (couche 1), et des anciennes maçonneries est obligatoire.

La partie supérieure des terrassements sera alors composée en majorité par des remblais et des argiles (couches 1 et 2) sensibles aux conditions météorologiques, la pluie en particulier.

Au moment de notre mission, le 03/04/2024, nous étions vraisemblablement en présence d'une PST 1 et d'une classe d'arase de AR1. Ces valeurs sont estimées sur la base de notre connaissance de ces sols. En effet, par endroit, les engins se sont enfoncés de manière importante créant des ornières, ceci à la suite de conditions météorologiques défavorables.

A ce stade de l'étude il est conseillé de travailler en périodes météorologiques favorables (ni trop humide, ni trop sèche), afin de faciliter les opérations de terrassement.

Les épaisseurs de couche de forme, au stade de ce pré-dimensionnement ont été déterminées selon le guide technique de réalisation des remblais et des couches de forme de juillet 2000. Elles dépendent, pour des matériaux choisis, de la nature et des conditions hydriques des matériaux en place, de l'occurrence d'une éventuelle remontée de nappe et des choix techniques retenus.

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Période des travaux	PST estimée	AR estimée	Epaisseur minimale couche de forme selon matériaux (cm)
Pluie, même faible, état hydrique (th) <i>Les engins s'embourbent</i>	0	0	Purges, drainage pour reclasser AR1
Post-pluvieux, état hydrique (h) <i>Les engins s'enfoncent</i>	1	1	R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 60 R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 45 avec géotextile D ₂₁ : 75 D ₂₁ : 60 avec géotextile → PF2
Pas de pluie, état hydrique (m), portance pouvant chuter avec remontée d'une nappe et infiltrations <i>Traficabilité normale</i>	2	1	R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 50 R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 40 avec géotextile D ₂₁ : 50 D ₂₁ : 40 avec géotextile → PF2
Pas de pluie, état hydrique (m), sans nappe mais avec portance pouvant chuter avec infiltrations, sans drainage ni imperméabilisation de l'arase <i>Traficabilité normale</i>	3	1	R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 40 R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 30 avec géotextile D ₂₁ : 40 D ₂₁ : 30 avec géotextile → PF2
Pas de pluie, état hydrique (m), sans nappe mais avec portance pouvant chuter avec infiltrations, avec drainage et imperméabilisation de l'arase <i>Traficabilité normale</i>	3	2	R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 30 R ₂₁ , R ₄₁ , R ₆₁ : 20 avec géotextile D ₂₁ : 30 D ₂₁ : 20 avec géotextile → PF2

AVERTISSEMENTS :

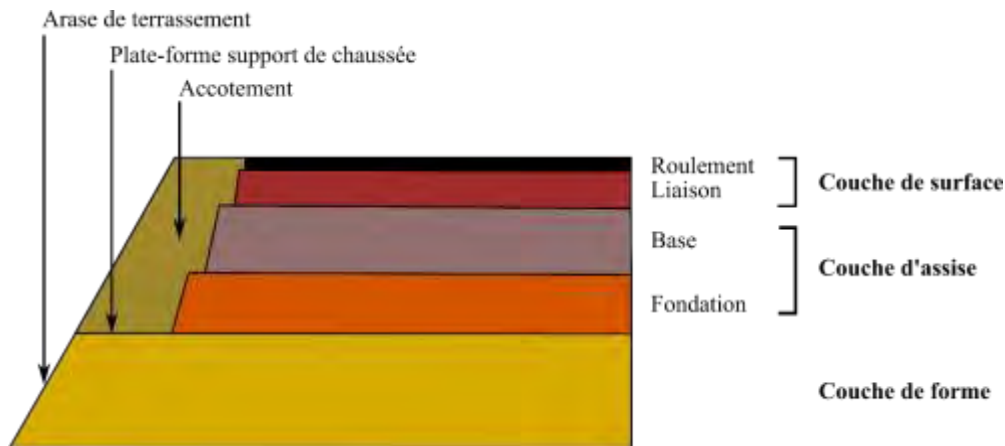
Le géotechnicien ne saurait être tenu comme responsable dans le cadre de son pré-dimensionnement, car il n'est maître ni de la compétence de l'entreprise, ni de la météorologie de la période d'exécution du chantier.

L'entreprise est responsable de sa couche de forme en appliquant les règles de l'art, c'est à dire les règles du GTR 2000, même dans le cadre de travaux traités au forfait. Elle est tenue à adapter une épaisseur de couche de forme conforme à l'état réel du sol support à l'époque du chantier.

6.3 -

CHAUSSEES

Les chaussées sont constituées par les couches suivantes :



Différentes structures de chaussée sont proposées :

- Structure GB3 / GB3 avec GB3 = Grave Bitume 0/14 de classe 3.
- Structure EME2 / EME2 avec EME2 = Enrobé à Module Elevé 0/10 ou 0/14 de classe 2.
- Structure GNTB2 / GNTB2 avec GNTB2 = grave non traitée obtenue par mélange de deux (ou plusieurs) fractions granulométriques différentes, humidifiée en centrale pour obtenir une compacité minimale de 82% à l'Optimum Proctor Modifié O.P.M..
- Structure GNTA ou B1 / GNTA ou B1 (appelée aussi GNT / GNT) avec GNTA = GNT obtenue en une seule fraction (tout-venant) directement sur une installation de criblage et de concassage, permettant d'obtenir une compacité minimale à l'OPM de 80 % et GNTB1 idem à GNTB2 excepté pour l'obtention de la compacité minimale à l'OPM limitée à 80 %.
- Structure GB3 / GNTB2.
- Structure GB3 / GNTA ou B1 (appelée aussi GB3 / GNT).

La couche de roulement par défaut sera en béton bitumineux souple (BBS).

En fonction de la classe de trafic définie précédemment et avec une plateforme de classe PF2, les épaisseurs des différentes couches sont données ci-dessous :

	Structure de chaussée	Couche de roulement en BBS (cm)	Couche de base (cm)	Couche de fondation (cm)
Parkings et voiries annexes	GB3 / GB3	6	9 ⁽¹⁾ (2)	
	EME2 / EME2	2,5	9 ⁽¹⁾ (2)	
	GNTB2 / GNTB2	6	15	25
	GNT / GNT	6	20	30
	GB3 / GNTB2	4	8	25
	GB3 / GNT	4	8	30

(1) la couche de base est assimilée à la couche de fondation et inversement.

(2) lorsque l'épaisseur totale de matériaux bitumineux est inférieure ou égale à 12 cm, un nivellement de la plateforme à +/- 2 cm devra être réalisé.

Il est conseillé de mettre en place une couche de liaison (d'accrochage) en émulsion de bitume, à la base de la couche de roulement ce qui permettra d'assurer une bonne tenue à la fatigue de l'enrobé de surface, notamment au niveau du demi-tour ou les efforts de traction seront importants.

VII - MESURES PARTICULIERES – RETRAIT-GONFLEMENT

Le sol est composé par des argiles (couche 2) **très fortement sensibles au phénomène de retrait-gonflement.**

Les variations de teneur en eau au niveau de ces sols provoquent des phénomènes de gonflement et de retrait, qui sont préjudiciables aux ouvrages qui sont créés sans respect de préconisations particulières.

Les causes des variations de teneur en eau peuvent être diverses :

- naturelles lorsque l'on en trouve dans la zone de variation du profil hydrique, ou en cas de sécheresse prolongée,
- artificielles : fuites de canalisation, modification du régime de circulation des eaux superficielles, plantation d'arbres, etc.

Dans le cadre du projet, il sera donc obligatoire de suivre les préconisations suivantes.

Interdiction :

- De réaliser une quelconque infiltration dans les sols sous les parkings. Le parking devra donc être créé en pente de manière à récupérer les eaux et de les envoyer vers un exutoire éloigné du projet.
- De toute plantation d'arbre ou d'arbuste à une distance du projet, inférieure à leur hauteur à maturité (1,5 fois en cas d'un rideau d'arbres ou d'arbustes) sauf mise en place d'un écran anti-racines d'une profondeur minimale de 2 m interposés entre les plantations et le projet. Cette mesure sera nécessaire en cas d'arbres existants à moins de les abattre.
- De tout pompage à usage domestique à moins de 10 m du parking sur les périodes de mai à Octobre.

Prescription :

- Mise en place d'un revêtement étanche au niveau du parking,
- Mise en place de dispositifs assurant l'étanchéité des canalisations d'évacuation des eaux pluviales et notamment de raccords souples.
- Captage des écoulements de sub-surface, lorsqu'ils existent, par un dispositif de drainage périphérique à une distance minimale de 2 m du bâtiment et les réaliser selon les recommandations du DTU 20-1, partie 2, annexe A.

Recommandations :

- Il convient d'attendre le retour à l'équilibre hydrique avant de construire sur un terrain récemment défriché.
- Effectuer un élagage régulier de tous arbres ou arbustes afin de maintenir stable le volume de l'appareil aérien de l'arbre.
- Etanchéité soignée et pérenne des réseaux humides, notamment ceux enterrés ; joints souples au niveau des raccords.

VIII -TERRASSEMENTS

Ceux-ci se feront dans un terrain composé de remblais (couche 1), puis d'argiles (couche 2).

Des surépaisseurs de remblais seront rencontrées en d'autres points du projet, notamment au droit des bâtiments démolis. Il conviendra donc de prévoir un matériel capable de traverser des couches résistantes.

Les talus provisoires de plus de 1,5 m de hauteur devront respecter impérativement une pente maximale de 2H pour 3B (2 de hauteur pour 3 de base). Ils seront protégés par des feuilles de polyane soigneusement fixées le temps du chantier, purgés au préalable des blocs instables, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Ces pentes permettront d'assurer la stabilité le temps du chantier. Elles devront être maintenues au maximum 24 heures, et on s'assurera que la circulation, le stockage de matériel et les matériaux excavés soient totalement interdit en tête des talus.



Nous préconisons de réaliser les travaux dans de bonnes conditions météorologiques. Cette précaution permettra notamment de limiter toute altération et décompression des matériaux en cas de forte pluie.

De plus, il sera nécessaire de capter et de drainer vers un exutoire les éventuelles arrivées d'eau en fond de fouille et de maîtriser les eaux de ruissellement. En effet, de fortes précipitations pourraient entraîner une diminution des caractéristiques mécaniques des sols de surface. La circulation des engins de chantier lors des opérations de terrassement deviendrait alors compliquée.

Nous attirons votre attention sur la sensibilité de ces sols aux conditions météorologiques, la pluie en particulier.



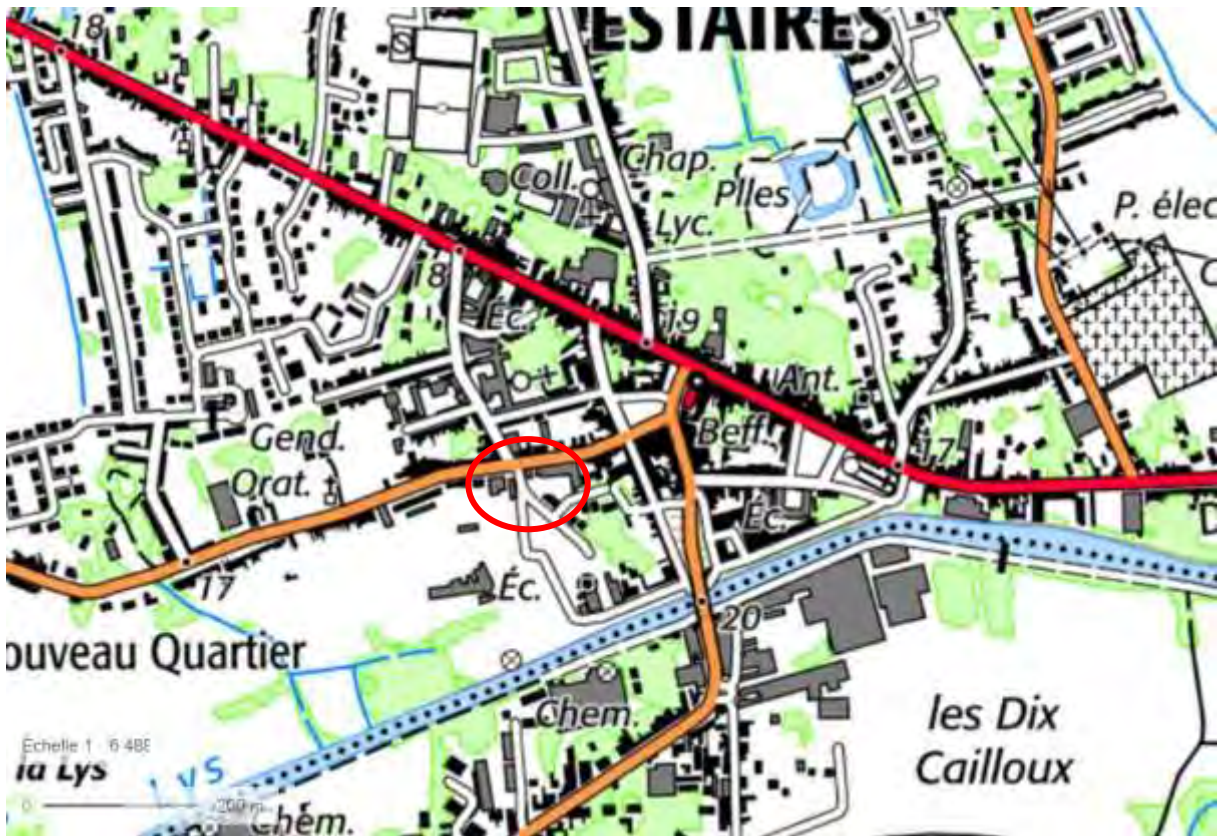
Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage ou de ses conseils pour étudier toutes les adaptations et variantes de ce projet et finaliser le dimensionnement des ouvrages géotechniques. Cela pourra se faire notamment en missions géotechniques complémentaires, conformément à la norme NF P 94-500.

Contrôle Technique
F. DEWAGHE

Contrôle Qualité
C.GAUNAND

L'ingénieur chargé du dossier
L. DIABATE

Localisation du site




Cartes extraites du site : www.geoportail.fr

Plan d'implantation des sondages




Légende :

- ⊕ EP. : Sondage de reconnaissance lithologique avec essai de perméabilité
- ★ S. : Sondage de reconnaissance lithologique

 <p>Compétence Géotechnique Nord 24, rue des Bois Blancs 59 320 Radinghem-en-Weppes 09.51.96.24.66 nord@competence-geotechnique.fr</p>	Chantier : ESTAIRES (59) 9, rue de Merville	Date : 03/04/2024
	Dossier : N24-053 ESTAIRES (59)	Machine : CE 302
Client : MAIRIE d'ESTAIRES		Foreur : TURPIN-RICHARD
SONDAGE S1		Z : 98.99 m
Echelle 1/50		

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Faciès	Outil
98	1	ARGILES sableuses brun foncé à noires, à débris de briques et cailloutis divers	REMBLAIS	MARIERE HELICOIDALE CONTINUE DE 63 MM
97	2	220 m		220 m
Fin du sondage				
96	3			
95	4			
94	5			
93	6			
92	7			
91	8			
90	9			
89	10			
Obs. :				




 <p>Compétence Géotechnique Nord 21, rue des Bois Blancs 59 320 Radinghem-en-Weppes 09.51.96.24.66 nord@competence-geotechnique.fr</p>	Chantier : ESTAIRES (59) 9, rue de Merville	Date : 03/04/2024
	Dossier : N24-053 ESTAIRES (59)	Machine : CE 302
	Client : MAIRIE d’ESTAIRES	Foreur : TURPIN-RICHARD
SONDAGE 52	Z : 99.69 m	Echelle 1/50

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Facès	Outil
0	0	ARGILES sableuses marron foncé à débris de briques	R	TARIERE HELICOIDALE CONTINUE DE 63 MM
99	0.40	ARGILES marron clair/verdâtre	ARGILES	
1	1.00	ARGILES marron clair		
98	2.00			2.00 m
			Fin du sondage	
97	3			
96	4			
95	5			
94	6			
93	7			
92	8			
91	9			
90	10			

Obs. :



 <p>Compétence Géotechnique Nord 23, rue des Bois Blancs 59 320 Radinghem-en-Weppes 09.51.96.24.66 nord@competence-geotechnique.fr</p>	Chantier : ESTAIRES (59) 9, rue de Merville	Date : 03/04/2024
	Dossier : N24-053 ESTAIRES (59)	Machine : CE 302
	Client : MAIRIE d'ESTAIRES	Foreur : TURPIN-RICHARD
SONDAGE S3		Z : 99.47 m
		Echelle 1/50


Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Facès	Outil
99	0	ARGILES sableuses marron, ocre, brunes, à débris de briques	R	TARIERE HELICOIDALE CONTINUE DE 63 MM
99	0.30			
98	1	ARGILES marron	ARGILES	
98	2	ARGILES marron clair		2.00 m
97	2		Fin du sondage	
97	3			
96	4			
95	5			
94	6			
93	7			
92	8			
91	9			
90	10			

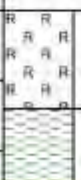
Obs. :



 <p><i>Compétence Géotechnique Nord</i> 24, rue des Bois Blancs 59 320 Radinghem-en-Weppes 09.51.96.24.66 nord@competence-geotechnique.fr</p>	Chantier : ESTAIRES (59) 9, rue de Merville	Date : 03/04/2024
	Dossier : N24-053 ESTAIRES (59)	Machine : CE 302
	Client : MAIRIE d'ESTAIRES	Foreur : TURPIN-RICHARD
SONDAGE EPA		Z : 99.35 m
		Echelle 1/50

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Facès	Outil
99	0	ARGILES sableuses marron clair, à débris de briques	REMBLAIS	140 MM
		0.30 m		
		ARGILES grises et noires		
		0.80 m		
	1		Fin du sondage	
98				
	2			
97				
	3			
96				
	4			
95				
	5			
94				
	6			
93				
	7			
92				
	8			
91				
	9			
90				
	10			
Obs. :				

 <p><i>Compétence Géotechnique Nord</i> 24, rue des Bois Blancs 59 320 Radinghem-en-Weppes 09.51.96.24.66 nord@competence-geotechnique.fr</p>	Chantier : ESTAIRES (59) 9, rue de Merville	Date : 03/04/2024
	Dossier : N24-053 ESTAIRES (59)	Machine : CE 302
Client : MAIRIE d'ESTAIRES		Foreur : TURPIN-RICHARD
SONDAGE EPS		Z : 100.12 m
Echelle 1/50		

Cote (m)	Profondeur (m)	Lithologie	Facès	Outil
100	0	 ARGILES sableuses marron foncé à brun foncé, à débris de briques	ARGILES REMBLAIS	T de 140 MM
99	1	ARGILES marron clair	ARGILES REMBLAIS	T de 140 MM
98	2		Fin du sondage	
97	3			
96	4			
95	5			
94	6			
93	7			
92	8			
91	9			
10	10			

Obs. :



P.A. La Maladrène – 7 rue des Charrons
59134 HERLIES
Tel. : 03.21.66.10.20

FICHE D'IDENTIFICATION
Classification



Procès Verbal N° 240243

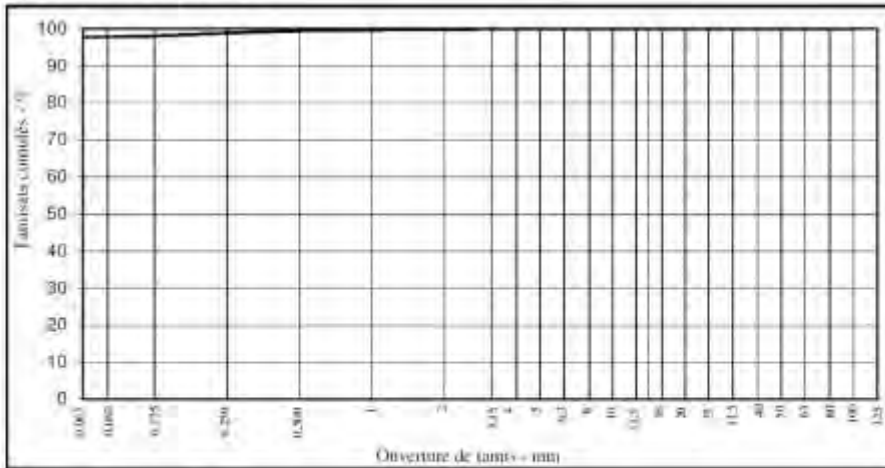
Client : COMPETENCE GEOTECHNIQUE	Nature : Argile
N° Dossier : 24098	Repère : S2 de 1,0 à 2,0m
Affaire : ESTAIRES (N24-053)	Mode de prélèvement : Sondage
Destinataire : Me Fanny DÉWAGHE	Date de réception : 04/04/2024
Date d'essais : 10/04/2024	N° d'enregistrement : 24066-6

PARAMETRES DE CLASSIFICATION:

- Teneur en eau - w : **37,5 %** - NF EN ISO 17892-1
- Valeur au bleu - VBS : **9,7 g/100g** - NF EN 17542-3

ANALYSE GRANULOMETRIQUE - NF EN ISO 17892-4:

Tamis	Tamisats
mm	mm, %
10,0	100,0
8,0	100,0
6,3	100,0
5,0	100,0
4,0	100,0
2,0	99,8
1,0	99,7
0,500	99,4
0,250	98,9
0,125	98,1
0,080	97,8
0,063	97,7



TABLEAUX SYNOPTIQUE DE LA CLASSIFICATION

NF P 11-300 (septembre 1992) GTR SETRA / LCPC (juillet 2000)	NF EN 16907-2 (décembre 2018) GTR CEREMA / IDRRIM (mars 2023)
<p>Passant à 80 µm : Soils Dmax ≤ 50mm</p> <p>Classification : A4</p>	<p>Passant à 63 µm : Soils Dmax ≤ 63mm</p> <p>Classification : F4</p>

A Herlies, le 10/04/2024

R. RENOIT

F407-112.2

Le présent rapport émane d'un organisme indépendant. Il ne constitue que les objets concernés en cause. Sauf autorisation préalable, il n'est ni destiné à des fins commerciales ou publicitaires, ni à être reproduit ou réutilisé.





P.A. La Maladrerie – 7 rue des Charrons
59134 HERLIES
Tél: 03.21.66.10.20

FICHE D'IDENTIFICATION

Classification

Procès Verbal N° 240244



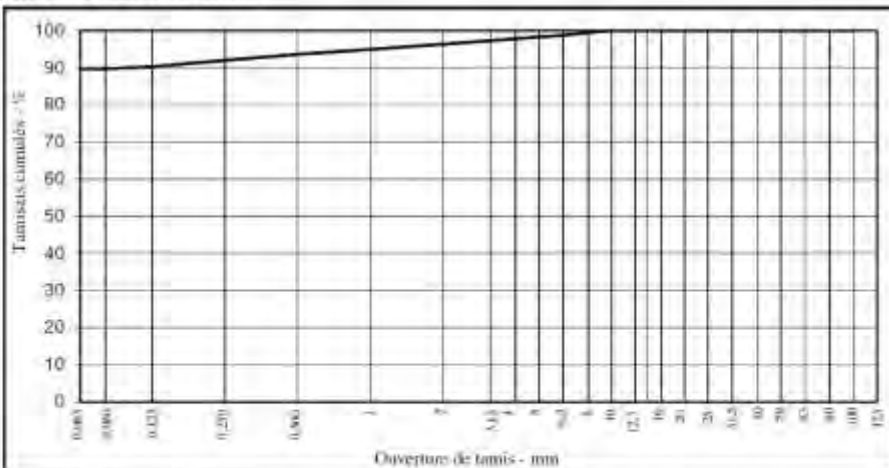
Client : COMPETENCE GEOTECHNIQUE	Nature : Argile
N° Dossier : 24098	Repère : S3 de 0,3 à 1,0m
Affaire : ESTAIRES (N24-053)	Mode de prélèvement : Sondage
Destinataire : Me Fanny DEWAGHE	Date de réception : 04/04/2024
Date d'essais : 10/04/2024	N° d'enregistrement : 24066-7

PARAMETRES DE CLASSIFICATION

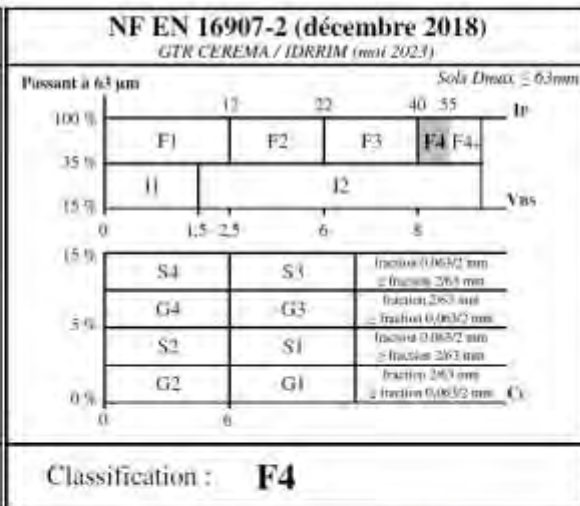
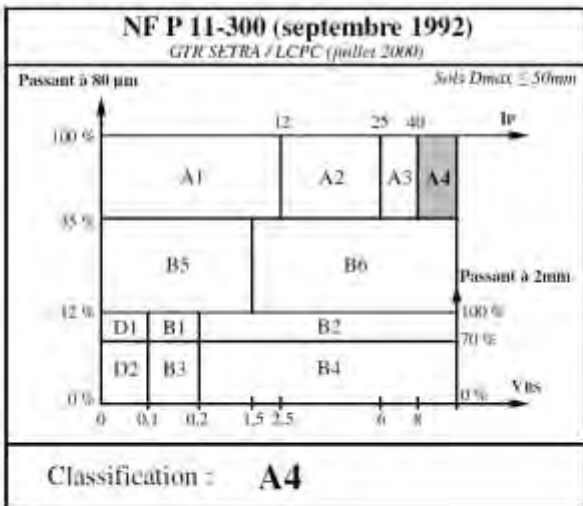
- Teneur en eau - w = **38,2 %** - NF EN ISO 17892-1
- Valeur au bleu - VBS = **8,2 g/100g** - NF EN 17542-3

ANALYSE GRANULOMETRIQUE - NF EN ISO 17892-4

Tamis	Tamis
mm	mm - %
10,0	100,0
8,0	99,6
6,3	98,8
5,0	98,4
4,0	97,9
2,0	96,4
1,0	94,9
0,500	93,6
0,250	92,0
0,125	90,3
0,080	89,7
0,063	89,6



TABLEAUX SYNOPTIQUE DE LA CLASSIFICATION



A Herlies, le 10/04/2024

R. RENO

F407-112.2

Le présent rapport d'essais représente une page unique. Il ne concerne que les échantillons cités dans son intitulé. Sauf erreur ou omission, il est établi à des fins informatives et ne constitue pas une recommandation ni une garantie.



Schéma d'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendus	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT		Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3/G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (indissociable de la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude d'exécution (indissociable de la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (indissociable de la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi d'exécution (indissociable de la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage	Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux		
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément Géotechnique étudié

Classification des missions d'ingénierie géotechnique

NF P 94-500 11/2013

L'enchaînement de chacune de ces missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques pertinentes issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE (G1)

Cette mission, comprenant deux phases, exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire.

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS et permet une première identification des risques géotechniques d'un site.

- Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisnants avec visite du site et des alentours.
- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire ou d'esquisse ou d'APS et permet de réduire les conséquences sur les futurs ouvrages des risques géotechniques majeurs identifiés en cas de survenance. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques pertinentes.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant une synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, modes de fondations possibles, contraintes pour les terrassements et la création d'ouvrages enterrés, améliorations de sols possibles) ainsi que certains principes généraux de construction envisageables.

ETAPE 2 : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission, comprenant trois phases, permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière.

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisnants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées et suffisamment représentatives pour le site.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un dossier comprenant la synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisnants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).

Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées)**ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)**

Se déroulant en deux phases interactives, cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT.

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Se déroulant en deux phases interactives, cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière.

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).

Donner un avis sur la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et sur les documents du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO).

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).



Mission régionale d'autorité environnementale

Région Hauts-de-France

**Décision de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France, après examen au cas par cas,
sur la modification du plan local d'urbanisme
de la commune de Estaires (59)**

n°GARANCE 2022-6424

Décision après examen au cas par cas
en application de l'article R. 104-28 du code de l'urbanisme

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Hauts-de-France, qui en a délibéré collégalement, le 20 septembre 2022, en présence de Patricia Corrèze-Lénée, Philippe Ducrocq, Hélène Foucher, Philippe Gratadour et Pierre Noualhaguet,

Vu la directive n°2001/42/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-1 à L. 104-8 et R. 104-1 et suivants ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu le règlement intérieur de la MRAe adopté le 8 septembre 2020, et notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique du 11 août 2020 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ;

Vu la demande d'examen au cas par cas (y compris ses annexes) déposée le 25 juillet 2022 par la commune d'Estaires relative à la modification du plan local d'urbanisme de la commune d'Estaires (59) ;

Vu la consultation de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 17 août 2022 ;

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune consiste à modifier plusieurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement écrit et le règlement graphique ;

Considérant que la modification des OAP concerne notamment :

- l'échéancier d'aménagement des OAP, avec avancée de l'échéance de l'OAP n°V « renouvellement urbain du garage Coupet, des berges et de la Lys, des quais du rivage et Pétanque » à 2022 au lieu de 2023 et report de l'échéance de l'OAP n°VI « Rue des Créchets » à 2023 au lieu de 2020 ;
- des changements de dénomination de l'OAP II et de l'OAP V ;
- la suppression de l'OAP IV « Joubarbes 2 » de 2,1 hectares suite au classement en zone urbaine UC ;

Considérant que la modification du règlement graphique concerne :

- la modification de l'emplacement réservé n°10 situé rue de Merville, qui devient une aire de stationnement et/ou d'un équipement de loisir ;

- la création un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) en zone urbaine UC ;

Considérant que la modification du règlement écrit consiste à :

- clarifier et intégrer des éléments dans toutes les zones urbaines (aspect extérieur, stationnement, assainissement pour adapter les règles d'infiltration des eaux à la parcelle) ;
- modifier l'article A 7 de la zone agricole « règles d'implantation par rapport aux limites séparatives des bâtiments de stockage en zone agricole » ;

Concluant qu'au vu de l'ensemble des informations fournies par la personne publique responsable, des éléments évoqués ci-avant et des connaissances disponibles à la date de la présente décision, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

En application, des dispositions du chapitre IV du Livre Premier du code de l'urbanisme et sur la base des informations fournies par la personne publique responsable, la modification du plan local d'urbanisme d'Estaires, présentée par la commune d'Estaires, n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Article 2

La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs.

Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet est exigible si celui-ci, postérieurement à la présente décision, fait l'objet de modifications susceptibles de générer un effet notable sur l'environnement.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Mission régionale d'autorité environnementale. En outre, en application de l'article R.104-32 du code de l'urbanisme, la présente décision doit être jointe au dossier de consultation du public.

Fait à Lille le 20 septembre 2022,

Pour la Mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France
Sa présidente



Patricia CORRÈZE-LÉNÉE

Voies et délais de recours

Une décision soumettant un plan à évaluation environnementale peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux formé dans les mêmes conditions. Les recours gracieux doivent alors être adressés à :

Madame la présidente de la Mission régionale d'autorité environnementale
DREAL Hauts-de-France
44 rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

La décision dispensant d'une évaluation environnementale rendue au titre de l'examen au cas par cas ne constitue pas une décision faisant grief, mais un acte préparatoire ; elle ne peut faire l'objet d'un recours contentieux direct, qu'il soit administratif, préalable au contentieux et suspensif du délai de recours contentieux, ou contentieux. Comme tout acte préparatoire, elle est susceptible d'être contestée à l'occasion d'un recours dirigé contre la décision ou l'acte autorisation, approuvant ou adoptant le plan, schéma, programme ou document de planification.